

BULLETIN MUNICIPAL

regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 16
JUILLET 2014

ÉDITO

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
CONSEIL MUNICIPAL	4
VIE MUNICIPALE	6
RYTHMES SCOLAIRES	7
BUDGET	8
COMPLEXE AQUATIQUE	10
PORTRAIT	11



Marcilly en Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette

62, place de l'église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél. : 02 38 76 10 19 - Fax : 02 38 76 17 52
E-Mail : marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr

Directeur de la Publication : H. Nieuviarts
Rédactrice en chef : J. Bachmann
Rédaction : Commission Communication
Conception & Création : www.enola-creation.fr
Crédits photos : mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal : juillet 2014



Les électeurs de notre commune ont tenu à nous renouveler leur confiance. 72% des votants ont permis l'élection de 17 membres de notre liste "Dans le même élan pour Marcilly-en-Villette". C'est à la fois un honneur et un encouragement à poursuivre notre action. Nous tenons à les en remercier.

Le nouveau conseil municipal s'est donc mis au travail pour mener à bien les opérations engagées.

En ce début de mandature, le paysage de Marcilly-en-Villette est en pleine évolution. Le silo qui défigurait l'entrée de notre commune a maintenant disparu. L'espace ainsi obtenu permettra à terme la construction de 2 habitations. Au préalable le bâtiment servant d'entrepôt du silo, que nous avons tenu à conserver compte tenu de sa structure et de sa surface, va être réaménagé pour permettre l'installation des services techniques municipaux. Les travaux sont d'ores et déjà engagés pour permettre une mise hors d'eau avant la fin de cette année.

La zone foncière de La Chaise, quant à elle, a vu ses premières constructions démarrer dès ce mois de juin. Le lotissement programmé accueillera 34 habitations et 8 logements sociaux. Les travaux d'aménagement sont terminés dans leur première phase. Les travaux de voirie et d'éclairage public seront engagés dès que la plupart des maisons seront construites de manière à éviter toutes dégradations. Seules 4 parcelles restent encore aujourd'hui à la vente, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. La municipalité poursuit ainsi sa politique de développement maîtrisé de la commune pour faciliter l'accession à la propriété notamment de jeunes ménages. La pérennité de nos écoles en dépend. Il est en effet impératif d'en maintenir les effectifs qui constituent l'avenir de notre commune.

Sur ce même secteur, une maison médicale prendra place. La maquette est élaborée en concertation avec les professions médicales et paramédicales. Le dossier va maintenant entrer dans sa phase technique. Nous sommes toujours à la recherche de médecins. Les contacts menés jusqu'à ce jour n'ont pu aboutir. Il s'agit d'un problème auquel beaucoup de communes autour de nous sont confrontées. Gardons donc l'espoir de nos lendemains... ▣

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette



Le nœud au mouchoir

> Activités bruyantes

Horaires tolérés pour les activités bruyantes telles que tondeuses, taille-haies, karcher, tronçonneuses...
En semaine: 8h - 12h/14h - 19h
Samedi: 9h - 12h/15h - 19h
Dimanches et jours fériés: 10h - 12h

> Balayage des trottoirs

Lundi 28 juillet 2014
Lundi 29 septembre 2014
Lundi 1^{er} décembre 2014

> Recensement

La population de Marcilly-en-Villette doit être recensée début 2015. Si vous êtes intéressé(e) pour vous investir et devenir agent recenseur, faites-vous inscrire à la mairie.

Carte d'identité

Les cartes nationales d'identité sécurisées délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 ont une durée de validité de 15 ans pour les français majeurs. Cet allongement de validité s'applique également aux cartes toujours valides à cette date, leur durée étant prolongée de 5 ans nonobstant la date limite de validité inscrite sur le titre. Attention, cette règle ne s'applique pas aux cartes d'identité sécurisées délivrées aux personnes mineures pour qui le délai fixé à 10 ans reste inchangé. ▢

2071

C'est, selon l'INSEE, le nombre de la population totale de Marcilly-en-Villette au 1^{er} janvier 2014. Pour mémoire, la population totale est l'addition de la population municipale (vivant dans la commune) et de la population comptée à part (vivant temporairement à l'extérieur de la commune, étudiants par exemple). Nous étions à 2038 en 2013. ▢

40 ans

C'est l'âge de la création de l'association d'Aide à Domicile UNA du canton de La Ferté-St-Aubin. Ce service est dirigé par Roselyne LUCAS depuis 1986. Elle est assistée sur le plan administratif par 4 personnes. Actuellement, plus de 400 foyers bénéficient de diverses prestations par une équipe d'aides à domicile formées et/ou diplômées (auxiliaires de vie sociale).

Tout public peut être aidé: personnes jeunes ou âgées, handicapées ou complètement valides pour des actes essentiels de la vie courante (entretien de l'habitation et du linge, aide à la toilette, à l'habillage, à l'accompagnement, à la prise des repas, au lever, au coucher, etc.). De nombreuses intervenantes travaillent dans le service depuis plus de 20 ans voire plus de 30 ans. Elles ont accompagné des milliers d'habitants en leur apportant leur professionnalisme, réconfort et soutien. ▢



Contact :
187, rue de la libération à la Ferté-St-Aubin
02 38 76 00 41

Erratum

Une erreur s'est glissée dans le numéro de téléphone de nos boulangers dans l'agenda communal. Voici la carte rectifiée ▢



Qu'auriez-vous fait?

La vigilance de l'un des habitants de notre commune a permis récemment l'arrestation de 2 jeunes mineurs en flagrant délit de vol. Constatant la présence suspecte de ces 2 personnes dans la propriété de son voisin absent, il a alerté la gendarmerie qui est immédiatement intervenue. Ce geste citoyen est l'exemple même de ce qui permet de faire cesser des activités délictueuses. Trop souvent nous subissons et constatons des dégradations qui doivent tous nous interpeller, alors qu'une simple vigilance permettrait de limiter ces actes gratuits et d'obtenir un effet dissuasif. Vigilance ou indifférence? Chacun a le choix et le pouvoir de contribuer à maintenir notre qualité de vie à Marcilly-en-Villette. ▢

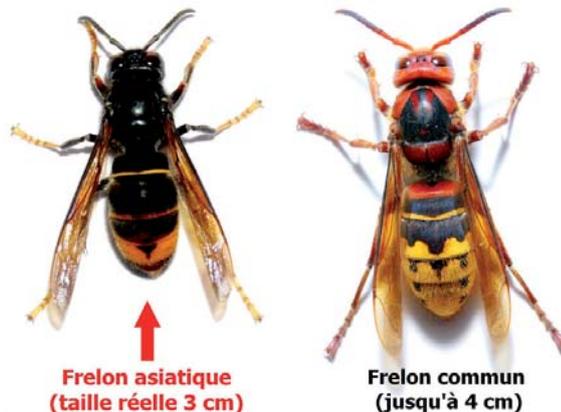


Alerte

La nature s'est réveillée, les abeilles butinent dans nos jardins, signe d'une biodiversité protégée. Et pourtant nos abeilles sont menacées par la prolifération sur notre territoire du frelon asiatique, tueur d'abeilles. Ce dangereux prédateur est arrivé à Marcilly et nos pompiers ont déjà eu à détruire un gros nid en 2013. Soyez très vigilants, dès février mars on peut déjà observer des nids de petite taille dans les arbres ou sous des abris aérés (hangar, grange...). Au printemps ils deviennent imposants, jusqu'à 1 m de hauteur et 80 cm de diamètre pouvant accueillir 1 000 à 2 000 frelons.

Si vous pensez avoir repéré un nid, n'y touchez pas ! Prévenez les pompiers qui interviendront ou vous donneront toutes les instructions nécessaires.

Ne leur donnez pas à manger ! Ils sont friands de viandes et de déchets végétaux. Gardez vos poubelles couvertes et



ramassez vos fruits tombés de l'arbre, et, pour les personnes concernées, protégez vos ruchers. ▢

CAUE

L'une des missions du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) du Loiret est de conseiller les particuliers pour leurs projets d'achat de terrain, de construction, de rénovation ou d'agrandissement de leur maison.

Les architectes conseillers reçoivent sur rendez-vous et gratuitement à Orléans. ▢

Il suffit pour cela de prendre rendez-vous au secrétariat du CAUE :

Tél. : 02 38 54 13 98,
Courriel : contact@caue45.fr

État civil

NAISSANCES

- ▢ 7 janvier 2014 > Joris JOLY
- ▢ 31 janvier 2014 > Thévanh SINGTHONG
- ▢ 15 février 2014 > Maël ZANARDO
- ▢ 6 mars 2014 > Tom FROGER
- ▢ 21 mars 2014 > Raphaël JAMET
- ▢ 30 mars 2014 > Layla FALLOUK
- ▢ 17 avril 2014 > Lylou GARON
- ▢ 27 avril 2014 > Joye BUDON
- ▢ 6 mai 2014 > Sasha BOUDEAU
- ▢ 6 mai 2014 > Mathys DUONG
- ▢ 16 mai 2014 > André LEMAUR
- ▢ 20 mai 2014 > Yann DE BUF
- ▢ 29 mai 2014 > Jules MUNIER
- ▢ 30 mai 2014 > Louisa TOUTAIN
- ▢ 9 juin 2014 > Inès FURET
- ▢ 9 juin 2014 > Rose FAUCONNIER

DÉCÈS

- ▢ 31 janvier 2014 > Michel DRUESNE
- ▢ 4 février 2014 > Jeanine WIOT, épouse LEGRAND
- ▢ 4 février 2014 > Louise RONDEL, épouse DURET
- ▢ 19 février 2014 > Bernard BIMIER
- ▢ 9 mars 2014 > Renée COURATIER,
épouse GARAUT-CHENAULT
- ▢ 7 avril 2014 > Jeannine GUILLOUX
- ▢ 22 avril 2014 > Gérard CAMUS
- ▢ 1^{er} mai 2014 > Jeanne BERMES, épouse LAURENT
- ▢ 23 mai 2014 > Marcel BOUTTET
- ▢ 19 juin 2014 > Jacoba VAN DE HOEF, veuve KOOYMAN

MARIAGES

- ▢ 9 mai 2014 > Gwenaëlle LUREAU et Arnaud GIRAULT
- ▢ 21 juin 2014 > Sophie LECOURTOIS et Jérôme MAUPATÉ
- ▢ 21 juin 2014 > Marine LAURY et Arnaud MARANINCHI
- ▢ 21 juin 2014 > Nathalie DELBARRE et Dominique LAGADEC
- ▢ 5 juillet 2014 > Laetitia LACOMBE et Mickaël AUFRAIGNE

Réunion du 18 déc. 2013

Avant Projet Educatif Territorial (PEDT)

Il est prévu dans cet avant-projet des activités périscolaires les lundis et vendredis de 15 h à 16 h 30 à l'école maternelle et les mardis et jeudis de 15 h à 16 h 30 à l'école élémentaire.

Projet de réalisation d'un atelier municipal

Le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser un atelier municipal à partir de l'infrastructure existante derrière le silo qui va être démolie en janvier 2014. Il décide de demander les subventions correspondantes, pour une estimation de 395 000 € HT, auprès de la DETR et du Conseil Général du Loiret.

Esquisse de la maison médicale

M. Nieuviarts présente au Conseil Municipal l'esquisse de la maison médicale prévue le long de la rue Henry Deschamps. Cette esquisse va faire l'objet d'une concertation avec les professionnels de santé de la commune et des contacts qui ont été établis.

Découpage cantonal

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis défavorable au projet de découpage cantonal de 2015. Pour le Conseil, le devenir des 6 communes du canton de La Ferté-Saint-Aubin est d'être associées avec les autres territoires périurbains du Val d'Ardoux et du Val Sol et non pas avec Orléans La Source et l'Agglo d'Orléans. Le Conseil estime que ce projet de découpage donnera prétexte à l'Agglo d'Orléans pour annexer le moment venu des communes du canton dont la commune de Marcilly-en-Villette.

Tarifs 2014 Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal reconduit à l'identique pour 2014 l'ensemble des tarifs concernant l'eau et l'assainissement.

Réunion du 12 mars 2014

Comptes administratifs 2013

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, sous la présidence de M. Marcel Vilpoux, doyen d'âge, le compte administratif de l'exercice 2013 qui se résume ainsi :

- budget général : pour la section de fonctionnement un excédent de 308 271 € et pour la section d'investissement un excédent de 4 542 €
- budget eau et assainissement : pour la section de fonctionnement un excédent de 36 147 € et pour la section d'investissement un excédent de 87 126 €.

Budget 2014

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité les budgets primitifs 2014, le montant des subventions aux associations et le budget d'investissement 2014 (détails page 8 et 9 de ce bulletin).

Centre de Loisirs 2014

Le Centre de Loisirs, animé par Cigales et Grillons, se déroulera du lundi 7 juillet au vendredi 1^{er} août 2014. Le centre accueillera les enfants de 4 ans à 12 ans inclus.

Réunion du 4 avril 2014

Commissions Communales

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la composition des commissions suivantes :

Finances : Bachmann Jocelyne, Crouzet Olivier, Delort Laurent, Gilbert Bernard, Guyot Monique, Pouget Michel, Robert Jacques, Brunet Patrick

Communication : Bachmann Jocelyne, Charron Stéphanie, Delort Laurent, Guyot Monique, Lefevre Clarisse, Machtelinck Franck, Roussel Maxime

Travaux, voirie : Delort Laurent, Gilbert Bernard, Martin Virginie, Pilon Patrick,

Pouget Michel, Robert Jacques, Roussel Maxime, Brunet Patrick

Environnement, développement durable : Charron Stéphanie, Delort Laurent, Guyot Monique, Lobo Catherine, Machtelinck Franck, Robert Jacques, Roussel Maxime, Joseph Danièle

Affaires sociales : Guyot Monique, Landry Carole, Lobo Catherine, Martin Virginie, Pilon Patrick, Poupin Sylvie, Robert Jacques, Joseph Danièle

Sports et loisirs : Bachmann Jocelyne, Charron Stéphanie, Gilbert Bernard, Lefevre Clarisse, Martin Virginie, Pouget Michel, Roussel Maxime

Urbanisme : Bachmann Jocelyne, Crouzet Olivier, Delort Laurent, Guyot Monique, Landry Carole, Machtelinck Franck, Roussel Maxime, Joseph Danièle

Affaires scolaires : Bachmann Jocelyne, Charron Stéphanie, Gilbert Bernard, Landry Carole, Lefevre Clarisse, Lobo Catherine, Pouget Michel, Brunet Patrick

Tourisme, animation, vie associative : Charron Stéphanie, Guyot Monique, Landry Carole, Lefevre Clarisse, Lobo Catherine, Machtelinck Franck, Poupin Sylvie

Commerce artisanat : Bachmann Jocelyne, Charron Stéphanie, Crouzet Olivier, Landry Carole, Lobo Catherine, Machtelinck Franck, Pilon Patrick, Brunet Patrick

Représentations extérieures

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la nomination les différents délégués :

Pays Sologne Val Sud :

2 titulaires : Nieuviarts Hervé, Crouzet Olivier
1 suppléant : Pilon Patrick

Comité local TER :

1 titulaire : Bachmann Jocelyne
1 suppléant : Lobo Catherine

CNAS :

1 titulaire : Bachmann Jocelyne

**Correspondant Défense:**

1 titulaire: Martin Virginie

Commissions Communauté de Communes du canton de La Ferté-St-Aubin

Aménagement de l'espace et développement économique: Delort Laurent, Gilbert Bernard, Pilon Patrick

Affaires sociales et logement: Guyot Monique, Landry Carole, Poupin Sylvie

Tourisme et culture: Charron Stéphanie, Crouzet Olivier, Guyot Monique

Enfance et affaires scolaires: Charron Stéphanie, Landry Carole, Pouget Michel

Environnement cadre de vie: Gilbert Bernard, Nieuviarts Hervé, Pilon Patrick

Finances: Crouzet Olivier, Nieuviarts Hervé, Pilon Patrick

Sports et loisirs: Charron Stéphanie, Martin Virginie, Pouget Michel

Communication, NTIC: Bachmann Jocelyne, Guyot Monique, Machtelinck Franck

Commission appel d'offres: Nieuviarts Hervé

Représentation au sein d'organismes dont la compétence concerne la Communauté de Communes**Aide à domicile:**

1 titulaire: Guyot Monique
1 suppléant: Lobo Catherine

Bassin du Cosson:

2 titulaires: Gilbert Bernard, Robert Jacques
1 suppléant: Delort Laurent

Bassin du Loiret:

2 titulaires: Robert Jacques, Gilbert Bernard
1 suppléant: Delort Laurent

SAGE Dhuy Loiret:

1 titulaire: Robert Jacques
1 suppléant: Gilbert Bernard

SMICTOM:

1 titulaire: Nieuviarts Hervé
1 suppléant: Lefevre Clarisse

Commission d'Appel d'Offres

Bernard Gilbert, Virginie Martin et Michel Pouget

Commission Communale d'Action Sociale

Monique Guyot, Carole Landry, Virginie Martin et Sylvie Poupin

Indemnités des élus du 1^{er} avril au 31 décembre 2014

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les indemnités des élus:

Maire: 755 € brut/mensuel
Adjoint et conseillers délégués: 554 € brut/mensuel

Conseillers municipaux: 12,50 € brut/mensuel

Délégations consenties au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire, ou cas d'empêchement de ce dernier, aux adjoints dans l'ordre du tableau du conseil municipal, différentes délégations.

Réunion du 16 mai 2014

Représentations extérieures**Correspondant prévention routière:**

1 titulaire: Delort Laurent

Etablissement public foncier local (EPFL):

1 titulaire: Nieuviarts Hervé

Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Jargeau, Darvoy, Sandillon et Marcilly-en-Villette

Ont été désignés les propriétaires suivants:

Membres titulaires: M. Didier de Belet et M. Franck Machtelinck,

Membre suppléant: M. Hubert Villié

Le maire siègera également à cette commission.

Représentation au sein d'organismes dont la compétence concerne la Communauté de Communes**Soins à domicile:**

1 titulaire: Guyot Monique
1 suppléant: Lobo Catherine

Aide accueil personnes âgées:

1 titulaire: Guyot Monique
1 suppléant: Lobo Catherine

Centre de loisirs d'été 2014

Le Conseil autorise la signature d'une convention avec la mairie d'Ardon pour l'accueil d'enfants de cette commune.

Semaine sportive pour les 9-15 ans

Le Conseil Municipal fixe le tarif à 20 € par jeune pour la semaine sportive organisée du 7 au 11 juillet de 14 h à 17 h.

Adhésion à une centrale d'achat

Le Conseil autorise l'adhésion à la centrale d'achat Approlys.

Admission en non-valeur

Le Conseil admet en non-valeur une créance irrécouvrable

Demande de subvention FACC

Le Conseil sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour l'organisation de l'expo-photos d'octobre 2014.

Groupeement de commandes avec la Communauté de Communes

Le Conseil prend acte de l'attribution d'un marché de location de cars au bénéfice de l'entreprise Andesquard.

Avenants sur marchés

Le Conseil autorise la signature d'avenants aux marchés conclus pour l'aménagement du lotissement de La Chaise et la destruction du silo.

Recensement population

Le recensement de la population s'effectuera sur la commune en 2015. ☐

Vos Élus

Le Maire : Hervé NIEUVIARTS

Les Adjoints :

1^{er} : Jocelyne BACHMANN

**Personnel d'entretien / Restauration scolaire
Activités périscolaires / Communication**

2^{ème} : Bernard GILBERT

Voirie / Espace verts

3^{ème} : Monique GUYOT

Affaires sociales

4^{ème} : Olivier CROUZET

Urbanisme / Habitat

5^{ème} : Carole LANDRY

Vie scolaire / Activités jeunesse

Les conseillers délégués :

Maxime ROUSSEL

Réseaux / Entretien des bâtiments

Stéphanie CHARRON

Animations / Associations

Les conseillers : Patrick BRUNET, Laurent DELORT, Danièle JOSEPH, Clarisse LEFEVRE, Catherine LOBO, Franck MACHTELINCK, Virginie MARTIN, Patrick PILON, Michel POUGET, Sylvie POUPIN, Jacques ROBERT

Les conseillers communautaires : Hervé NIEUVIARTS, Jocelyne BACHMANN, Bernard GILBERT, Stéphanie CHARRON. ▣

Travaux

LE SILO

On peut maintenant en parler au passé, ce bâtiment qui a marqué le paysage de Marcilly-en-Villette a été désamianté et démonté par une entreprise spécialisée pour un montant de 115000 €. Un seul bâtiment a été conservé. L'espace récupéré permettra à terme de proposer deux lots d'habitation à la vente ▣

LES ATELIERS MUNICIPAUX

Le démontage du silo va permettre l'installation des nouveaux ateliers municipaux en réhabilitant un bâtiment qui a été conservé. Le démarrage des travaux est intervenu début juillet. Cette opération représente un coût total de 480388 € dont 247577 € à la charge de la commune. ▣



**UN ÉCOPRÊT
POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Les banques, ayant conventionné avec l'État, ont la possibilité jusqu'au 31 décembre 2014 de proposer un écoprêt à taux zéro spécifiquement dédié aux travaux d'assainissement non collectif. Ce prêt est attribué à tout propriétaire qui doit faire des travaux en la matière, sans condition de ressources, dès lors qu'ils concernent une résidence principale construite avant le 1^{er} janvier 1990.

Plus d'informations sur le site www.territoires.gouv.fr, rubrique "tout sur l'écoprêt à taux zéro" où on peut également télécharger les formulaires de demande d'écoprêt. ▣

Contact :

Avant tous travaux prendre contact avec le technicien du SPANC : Benoît Delohen
06 17 34 03 52 - bdelohen@laferte.org

Rythmes

RYTHMES SCOLAIRES

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Comme vous le savez nous avons l'obligation de mettre en place, à compter de la prochaine rentrée, des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 prévoit que la semaine scolaire comporte, pour tous les élèves, 24 h d'enseignement, réparties sur 9 demi-journées. Cet enseignement est organisé le lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin à raison de 5 h 30 maximum par jour et de 3 h 30 maximum par demi-journée. La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30, toute modification de ce schéma devant être soumise à un accord préalable des services académiques. Les activités périscolaires viennent en complément à raison de 3 h par semaine et doivent être en lien avec le projet d'école et le projet éducatif territorial le cas échéant. Des activités pédagogiques complémentaires (organisées par les enseignants) en remplacement de l'aide personnalisée

seront également dispensées à raison de 1 h par semaine sur le temps de pause méridienne.

À Marcilly-en-Villette, la municipalité réfléchit à la mise en place de cette réforme depuis février 2013. Il a été constitué deux comités de pilotage, un pour l'école maternelle et un pour l'école élémentaire, qui réunissent les représentants des parents d'élèves, les enseignants, les délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) et la commission affaires scolaires du Conseil Municipal. Au terme de plusieurs réunions de concertation, le principe d'une organisation des activités sur une durée d'1 h 30, deux jours par semaine, a été retenu : le lundi et le vendredi pour l'école maternelle et le mardi et le jeudi pour l'école élémentaire. Cette organisation a du faire l'objet d'un accord de la Direction des Services de l'Éducation Nationale incluant la mise en place d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) qui sous-entend un certain nombre de contraintes en matière de normes d'encadrement. ▢

À SAVOIR

- Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont gratuits pour les familles.

- 16 animateurs interviendront tout au long de l'année scolaire.

- Les TAP sont organisés sur 5 périodes avec des activités différentes pour chaque période.

- Les TAP ne sont pas obligatoires, les enfants peuvent être récupérés à 15 h. À charge aux parents de désinscrire leur(s) enfant(s) au début de chaque période.

Il ne sera pas possible pour un enfant de n'être présent qu'un seul jour sur les deux.

- Une grille récapitulant les activités organisées sera communiquée à toutes les familles.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE activités périscolaires le mardi et le jeudi

	7 h 00	8 h 30	11 h 30	13 h 30	15 h 00	16 h 30-18 h 45
MARDI JEUDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Activités périscolaires	Garderie
LUNDI VENDREDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement		Garderie

ÉCOLE MATERNELLE activités périscolaires le lundi et vendredi

	7 h 00	8 h 30	11 h 30	13 h 30	15 h 00	16 h 30-18 h 45
LUNDI VENDREDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Sieste 1 ^{er} groupe Enseignement	Activités périscolaires	Garderie
MARDI JEUDI	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Sieste 1 ^{er} groupe Enseignement	Enseignement	Garderie

ÉCOLE MATERNELLE et ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE mercredi matin

	7 h 00	8 h 30	11 h 30-12 h 30
MERCREDI	Garderie	Enseignement	Garderie
			11 h 30-18 h 00
			Grande Récré

Budget général

Le budget général de la commune est arrêté en section de fonctionnement à la somme de 1 511 011,41 €, en section d'investissement à la somme de 1 227 164,89 €.

Des travaux importants seront engagés dans le cadre de ce budget notamment :

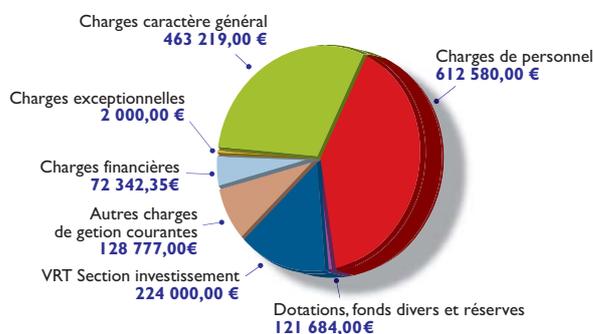
- La démolition du silo
- La construction de l'atelier municipal

- L'agrandissement de l'espace football par la création d'un nouveau terrain
- L'amorce de la construction de la maison médicale

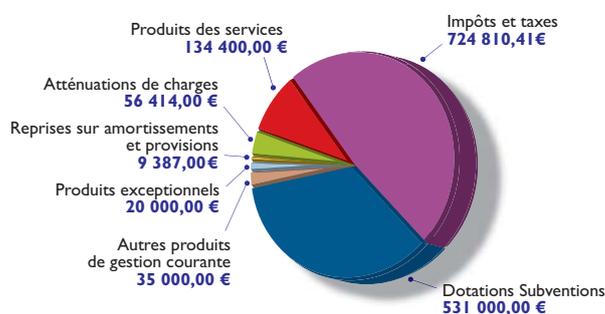
- Une 3^{ème} tranche de remise aux normes des éclairages publics sur les secteurs rue de la Fontaine Saint Blaise, rue de Bellevue et impasse Bellevue. ▢

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 1 511 011,41 €

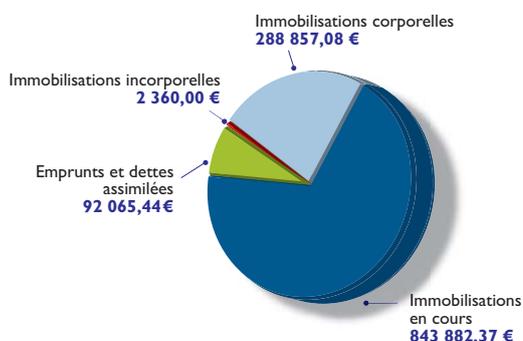


Recettes 1 511 011,41 €

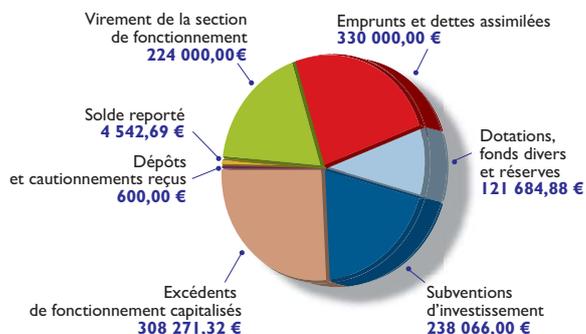


SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 1 227 147,89 €



Recettes 1 227 164,89 €



Aménagement de la réserve foncière de La Chaise

Le budget d'aménagement de la réserve foncière de La Chaise est arrêté à la somme de 2 188 866,66 € en section de fonctionnement et 723 050 € en section d'investissement.

Les dépenses engagées sur l'exercice 2014 permettront la fin de la 1^{ère} partie des travaux d'agencement de 35 parcelles du lotissement et de 2 îlots destinés à la

construction de 8 nouveaux logements locatifs. L'investissement réalisé a permis le démarrage des premières constructions dès le mois de juin. L'agencement des

trottoirs et des éclairages publics sera réalisé dès que la majeure partie des constructions sera achevée afin d'éviter des dégradations d'ouvrage.



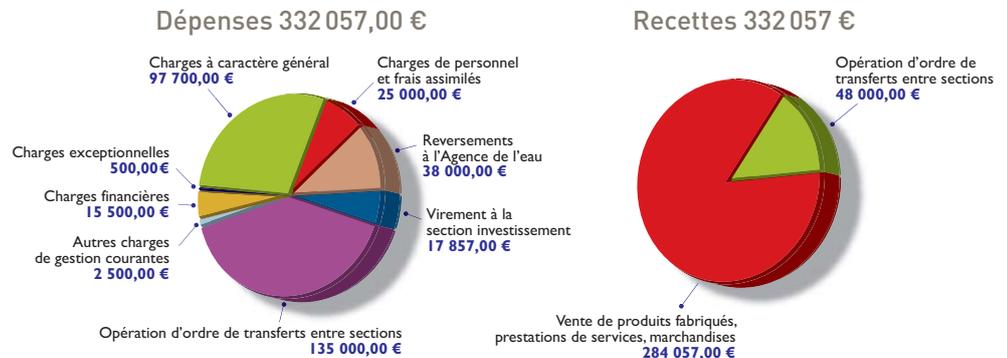
Budget du service de l'eau et d'assainissement

Le budget du service de l'eau et de l'assainissement est arrêté à la somme de 332 057 € en section de fonctionnement et 292 580,91 € en section d'investissement sur la base d'un tarif maintenu des prestations d'eau et d'assainissement à l'exclusion des taxes requises par l'Agence de l'eau de Loire Bretagne.

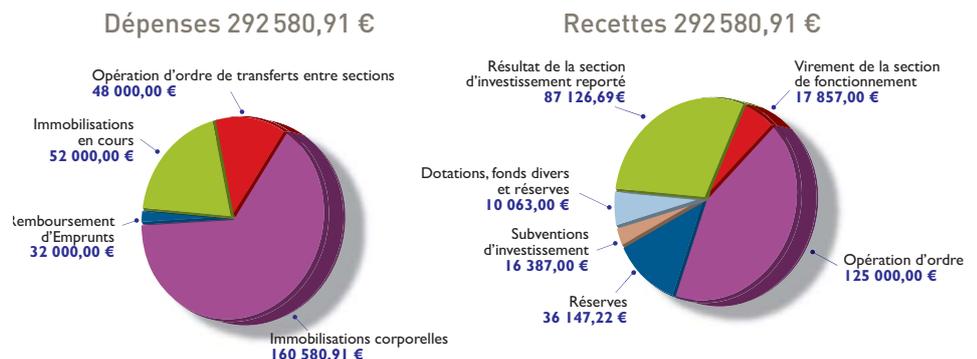
Les dépenses importantes engagées à travers ce budget sont :

- La 3^{ème} tranche de changement du parc des compteurs d'eau
- La poursuite des études en vue de la protection de la zone de forage alimentant la commune
- La rénovation de certains équipements de la station de pompage des eaux
- Des travaux d'aménagement du réseau d'adduction d'eau
- Le reprofilage de fossés.

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



Subventions aux associations

SUBVENTIONS

École de Musique	8 500 €	Amicale du Bourillon	255 €	Restos du Cœur	200 €
Musique actions éducatives	610 €	Coopérative scolaire École Élémentaire	2 320 €	Secours catholique	200 €
Harmonie	1 000 €	Coopérative scolaire École Maternelle	1 824 €	Comité départemental randonnée pédestre	30 €
C.O.S.M.	14 000 €	E.Maternelle classes vertes/animations/bdc	864 €	Croix Rouge Française	30 €
COSM Athlétisme (Trail)	450 €	Noël des enfants	770 €	La Prévention Routière	76 €
COSM Badminton Actions Éducatives	406 €	Cinéma Marcilly	200 €	Union Civile des Aveugles (APADVOR)	30 €
COSM Basket Actions Éducatives	406 €	Union du Commerce de Marcilly	470 €	Association française myopathie	30 €
COSM Football Actions éducatives	406 €	Association sportive du golf	500 €	Comité antituberculeux	30 €
COSM Gymnastique Actions Éducatives	406 €	Association Équestre Marcilly	250 €	Association sclérosés en plaque	30 €
COSM Tennis Actions Éducatives	406 €	ID Créations	150 €	Association des paralysés de France	30 €
COSM Judo Actions Éducatives	406 €	Association des Tortues du Centre	80 €	Association lutte contre la mucoviscidose	50 €
U.A.M. Tir	550 €	Choraline	830 €	Comité de lutte contre le cancer	30 €
Club des Anciens	305 €	Art'en ciel	100 €	Association Prader Willy	150 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	474 €	Association Fondation de Sologne	305 €	Amicale des retraités, préretraités de Brandt Armement	30 €
Délégation des sapeurs pompiers du Loiret	200 €	Comité de Jumelage La Ferté-St-Aubin	300 €	Secours populaire	50 €
Association Familiale	100 €	Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers Orléans	300 €	France Alzheimer	50 €
Amicale des Mobilisés	400 €	U.C.P.S.	200 €	Musée de la Résistance à Lorris	30 €
Amicale des A.F.N.	200 €	Centre expression musicale La Ferté	100 €	TOTAL	40 514 €
Guerluchon	235 €	AJALFA de La Ferté-St-Aubin	160 €		

LE COMPLEXE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE COSSON



Après plusieurs mois de travaux et les inévitables retards dus aux intempéries, le chantier du complexe aquatique intercommunal est dans sa phase finale avec une ouverture programmée en juillet.

Le Conseil Communautaire a voté, en sa séance du 3 juin 2014, les tarifs des différents espaces et des activités proposées, avec un tarif préférentiel pour tous les habitants de notre Communauté de Communes. Dépliant des horaires et des tarifs ci-joint.

Notre complexe dispose de quatre espaces où tout est réuni pour que chacun puisse y trouver son bonheur :

L'espace ludique, couvert, comprenant un bassin de 140 m² avec deux lignes de nage pour l'apprentissage ou le perfectionnement de la natation, mais aussi des banquettes, jets massants et canon à eau pour la détente.

Une lagune de 30 m² est spécialement réservée aux tout-petits afin de découvrir les joies de l'eau en toute sécurité.



L'espace bien-être, couvert, propose un bassin balnéo de 60 m² équipé de jets en parois, nage à contre-courant, alcôves et banquettes massantes, fontaine mezzaluna.

Pour les personnes majeures, un hammam, deux cabines sauna et deux douches à hydro-jets complètent cet équipement. Vous pourrez parfaire votre moment de détente grâce au solarium équipé de transats.

L'espace nordique, composé d'un bassin sportif en extérieur d'une superficie de 375 m² avec 6 couloirs de nage. Ce bassin sera accessible toute l'année grâce à un accès depuis l'espace ludique. Il permet la pratique de tous types d'activités aquatiques.

Les espaces extérieurs, offrent des plages minérales et des plages végétales ainsi que des jeux pour enfants autour d'une pirogue.

Un espace de restauration rapide proposera pendant la période estivale boissons, glaces et petite restauration. Des activités variées vont progressivement être proposées toute l'année, encadrées par des professionnels. Outre les traditionnels cours de natation, vous pourrez découvrir l'aquagym, l'aquadétente, l'aquajogging, l'aquabiking.

Vous avez peur de l'eau, l'aquaphobie vous aidera à dépasser cette phobie. Vous attendez un bébé, venez découvrir l'aquaprénatal et ensuite continuez à profiter des bienfaits de l'eau avec votre bébé grâce à l'aquabébé et au jardin aquatique.

Ce projet de complexe aquatique, créé pour la population de notre Communauté de Communes était un challenge. Avec son concept de piscine nordique unique dans la Région Centre et ses performances environnementales, c'est devenu aussi un véritable atout économique et touristique. ■



Ouverture le 23 juillet à 11 h 30

Zoom sur...

Il n'est pas allé à l'école à Marcilly et n'y est pas né non plus. Il aurait pu habiter notre commune mais ce n'est pas le cas. Pourtant cet homme est précieux pour Marcilly-en-Villette et en particulier pour son activité économique. C'est en effet le gérant de la société TRIAX qui est implantée dans notre Zone d'Activités depuis vingt ans.

Didier Pelloille est originaire de Briare, où il est né en 1961 et y a grandi, avant de partir pour Orléans faire des études supérieures et obtenir un DUT en génie mécanique. Il a eu rapidement l'idée de s'installer et s'est associé à deux autres partenaires en 1993. Trois associés, trois axes ont formé le nom TRIAX. Le choix de l'installation de l'entreprise a été orienté autour de deux idées : une proximité géographique de leurs entreprises sous-traitantes et un lieu central et facilement accessible étant donné le type d'activité ciblée. L'emplacement de la Zone d'Activités de Marcilly-en-Villette a été jugé idéal du fait de son accessibilité.

L'entreprise est en effet spécialisée dans la conception-fabrication d'installations de sécurité pour la manutention dans l'industrie et la grande distribution. Cette activité s'appuie sur un bureau d'études où sont conçus les projets qui sont réalisés sur place dans un atelier de fabrication. Les différentes pièces sont ensuite acheminées vers des sociétés partenaires pour effectuer les finitions de peinture, dont l'entreprise TDC présente également sur notre Zone d'Activités. Le montage définitif des structures, qui sont acheminées par camion, se fait ensuite sur le lieu d'utilisation.

TRIAX affiche une bonne santé malgré la morosité actuelle. Son activité est européenne avec des succursales en Allemagne et en Belgique, les exportations représentant 25 % de son chiffre d'affaires. Il y a actuellement 19 personnes qui travaillent sur place dont Didier Pelloille qui n'a pas d'inquiétude pour l'avenir. Il parcourt un bout de Sologne tous les matins pour venir à Marcilly car il habite à Isdes où cet amoureux de la nature a trouvé son paradis. Il est marié et a deux fils. Si l'un s'est orienté vers l'immobilier le deuxième est passionné de mécanique moto. Ils ont une passion commune : l'enduro qu'ils pratiquent ensemble le week-end. Son souhait serait de voir son entreprise se pérenniser et pouvoir la céder à une personne qui en serait issue. Mais ce temps est encore éloigné et en attendant il se frotte à un nouveau métier, celui de grand-père.



Didier Pelloille

3 questions à Didier Pelloille

AVEZ-VOUS UNE ACTIVITÉ DANS VOTRE COMMUNE ?

J'habite un joli village, Isdes, où j'ai été conseiller municipal. J'étais plutôt actif pour ce qui concernait le SICTOM de Châteauneuf, le syndicat du Beuvron et le Pays Sologne Val Sud.

VOUS ÊTES CE QU'ON APPELLE UN EMPLOYEUR PARTENAIRE, EN QUOI CELA CONSISTE-T-IL ?

Effectivement, il y a au sein de l'entreprise deux personnes, pompiers volontaires, dont le temps de travail est organisé en fonction de leurs obligations vis-à-vis de cet engagement.

AVEZ-VOUS UN RÊVE ?

Je n'ai pas vraiment un rêve mais une aspiration, celle de diminuer progressivement mon activité jusqu'à l'heure de la retraite que je souhaite paisible, au contact de la nature et entouré de mes proches.





Le Complexe
AQUATIQUE DU COSSON

VENEZ
DÉCOUVRIR !



OUVERTURE LE 23 JUILLET À 11 H 30

Le Complexe aquatique du Cosson
Avenue Lowendal
45240 LA FERTÉ SAINT-AUBIN

Tél. 02 38 25 15 05
complexe-du-cosson@laferte.org
www.cosson-aquatique.fr